



Orsières, le 14 juin 2019

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Modification partielle du plan d'affectation de zones (PAZ) et du plan d'aménagement détaillé (PAD) du domaine skiable de TéléVerbier SA Secteur Grand Tsai - Moay

Domaine skiable de TéléVerbier SA sur la commune d'Orsières

L'administration communale d'Orsières informe la population que la modification partielle du plan d'affectation des zones et du plan d'aménagement détaillé a été adoptée par l'Assemblée primaire le 5 juin 2019.

Conformément aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'administration communale d'Orsières dépose publiquement durant 30 jours, la modification partielle du plan d'affectation des zones et du plan d'aménagement détaillé.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Ont qualité pour recourir, les personnes qui maintiennent leur opposition et celles touchées par les modifications éventuelles apportées par l'Assemblée primaire à la modification partielle du plan d'affectation des zones et du plan d'aménagement détaillé, et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées. Le recours au Conseil d'État doit être exercé dans les 30 jours dès la présente publication.

Orsières, le 14.06.2019

L'administration communale